

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/10/20
18 août 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dixième réunion

Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire *

PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES – RAPPORT ET EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACTIONS FUTURES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La présente note couvre les activités inscrites aux programmes de travail thématiques sur la biodiversité agricole, sur la biodiversité des terres arides et sub-humides, des forêts et des écosystèmes des eaux intérieures mis en œuvre depuis la neuvième réunion de la Conférence des Parties, et porte une attention particulière aux développements les plus récents. Des informations complémentaires sur les progrès réalisés pendant cette période, par ces programmes de travail, ont été communiquées à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), comme suit : concernant la biodiversité agricole, document UNEP/CBD/SBSSTA/14/11 et UNEP/CBD/SBSSTA/14/INF/20, 30, 31, 32 et 34 ; pour la biodiversité agricole : biocarburants et biodiversité, document UNEP/CBD/SBSSTA/14/12 ; pour les terres arides et sub-humides, document UNEP/CBD/SBSSTA/14/13 et UNEP/CBD/SBSSTA/14/INF/35 ; pour la biodiversité forestière, document UNEP/CBD/SBSSTA/14/14 ; et pour la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures, document UNEP/CBD/SBSSTA/14/3 et UNEP/CBD/SBSSTA/14/INF/1 et 3 ;

2. Des rapports ont été également adressés à SBSTTA sur les programmes de travail thématiques concernant la biodiversité des montagnes (UNEP/CBD/SBSSTA/14/2) et la biodiversité marine et côtière (UNEP/CBD/SBSSTA/14/4 et UNEP/CBD/SBSSTA/14/INF/2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10).

3. L'action suggérée par la Conférence des Parties à propos de l'ensemble des aires thématiques figure dans la compilation de la proposition de décision préparée pour sa dixième réunion (UNEP/CBD/COP/10/1/Add.2) aux points 5 et 6 de l'agenda provisoire.

* UNEP/CBD/COP/10/1.

/...

II. BIODIVERSITE AGRICOLE

4. En réponse aux demandes de la Conférence des Parties d'approfondir l'étude des impacts de la libéralisation des échanges sur la biodiversité agricole, et de rassembler et d'intégrer plus de données sur ce sujet (décisions VI/15, paragraphe 17 et VII/3, paragraphe 6), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en étroite coopération avec le Secrétaire exécutif, a initié en 2005 une initiative quinquennale sur l'évaluation intégrée des politiques relatives aux échanges et de la diversité biologique dans le secteur agricole. Avec le financement de l'Union européenne et de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), l'initiative a soutenu des projets de pays dans six états africains, caribéens et du Pacifique (Cameroun, Jamaïque, Madagascar, Maurice, Ouganda et Papouasie Nouvelle-Guinée) pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques commerciales dans les secteurs spécifiques de l'agriculture, en accordant une attention particulière aux impacts et opportunités pour la biodiversité. Les rapports d'évaluation ont été finalisés par les équipes de pays en 2009 et leurs résultats et recommandations portés à l'attention des départements gouvernementaux compétents et des parties prenantes nationales par le biais d'ateliers de validation. Les plans d'action de politique nationale pour la mise en œuvre des recommandations sélectionnées ont été préparés en 2009-2010. Lors d'un symposium mondial à Genève le 25 mars 2010, les équipes de pays, les membres du conseil consultatif et les participants de la communauté du commerce et de l'environnement de Genève ont discuté les résultats et les recommandations des six études de pays et ont également discuté en profondeur les méthodes, les outils et les processus qui peuvent être utilisés pour analyser la relation entre les politiques commerciales, l'agriculture, la diversité biologique et le bien-être des êtres humains.

III. BIODIVERSITE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES

5. A la décision IX/7, La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de : i) compiler et publier une liste d'études de cas sur les connaissances scientifiques et techniques y compris les connaissances traditionnelles, relatives à la gestion et à l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides et sub-humides ; ii) conduire une étude de faisabilité pour le développement d'un guide pour soutenir les efforts des communautés autochtones et locales dans les domaines du pastoralisme, des pratiques agricoles adaptées, du contrôle de l'érosion des sols, de l'évaluation des ressources naturelles, de la gestion de l'eau et de l'utilisation des terres, de la capture du carbone et de l'identification des menaces dont les impacts pour la biodiversité des terres arides et sub-humides sont les plus sérieux ; iii) préparer une compilation des expériences dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion du sol et du pastoralisme dans les terres arides et sub-humides ; iv) étudier la rationalisation des rapports entre les différentes conventions concernées et renforcer la collaboration sur l'évaluation du statut, des tendances et des menaces dans les terres arides et sub-humides ; et v) mettre à jour la carte qui figure à l'annexe de la décision IX/17 pour mieux rendre compte des forêts des terres arides et sub-humides.

A. *Etudes de cas sur la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides et sub-humides*

6. Suivant l'évaluation en profondeur de la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité des terres arides et sub-humides, le Secrétaire exécutif a développé une base de données des études de cas sur la biodiversité des terres arides et sub-humides, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. En réponse à la demande faite à la décision IX/7 de conduire des études de cas, cette base de données a été mise à jour et étendue pour mieux prendre en compte les connaissances scientifiques et techniques, y compris les connaissances traditionnelles.

7. La base de données des études de cas (<https://www.cbd.int/drylands/cs/>) contient maintenant 43 entrées couvrant toutes les régions à l'exception de l'Europe Centrale et de l'Est. Les études de cas couvrent également une large variété de types d'utilisation des terres dont l'agriculture, le pastoralisme, le tourisme et les aires protégées et comprend des activités de l'échelle nationale à l'échelle mondiale.

B. Etude de faisabilité pour le développement d'un guide

8. L'étude de faisabilité pour soutenir les efforts des communautés autochtones et locales en ce qui concerne : le pastoralisme durable, les pratiques agricoles adaptées, le contrôle de l'érosion du sol, l'évaluation des ressources naturelles, la gestion de l'utilisation des terres et de l'eau, la capture du carbone et l'identification des menaces qui présentent les impacts les plus sérieux pour la biodiversité des terres arides et sub-humides, a révélé que la compilation d'un guide pour traiter l'ensemble des questions présentées ci-dessus serait difficile. Une autre option, consistant à rassembler ces questions dans différents guides, a été explorée.

9. La difficulté de diffuser les guides au public cible a également été étudiée au cours de l'étude de faisabilité. L'étude a notamment souligné l'importance de développer des partenariats avec les agences de mise en œuvre comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour faciliter la dissémination. L'importance de traduire les guides dans les différentes langues, pour atteindre la plus large audience possible, a également été considérée.

10. Pour tenir lieu de premier pas, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les partenaires concernés, a publié un guide intitulé, « *Pastoralisme, conservation de la nature et développement* », disponible en français, en anglais et en arabe sur le site : <https://www.cbd.int/development/training/guides/>.

11. Concernant l'évaluation, SBSTTA a recommandé, recommandation XIV/11, que la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de publier une série d'évaluations techniques de la biodiversité des terres arides et sub-humides en réponse au manque d'informations et d'expériences identifié.

12. Enfin, en ce qui concerne la capture du carbone, en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Secrétaire exécutif a produit une compilation des expériences dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques, de la gestion du sol et du pastoralisme dans les terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/35).

13. Il pourrait s'avérer approprié que le Secrétaire exécutif approfondisse le développement, en collaboration avec des partenaires, des guides: i) sur la gestion de l'eau et de l'utilisation des terres y compris les pratiques agricoles adaptées et le contrôle de l'érosion du sol ; et sur ii) l'identification des menaces dont les impacts sont les plus sérieux pour la biodiversité des terres arides et sub-humides.

C. Compilation des expériences dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion du sol et du pastoralisme dans les terres arides et sub-humides

14. Comme indiqué plus haut, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'UICN a produit une compilation des expériences dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion du sol et du pastoralisme dans les terres arides et sub-humides, qui a été présentée pour examen en tant que note d'information à la quatorzième réunion de SBSTTA (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/35). Cette note souligne que bien que les terres arides présentent un potentiel d'atténuation par hectare plus faible que les terres humides, étant donné que ces terres arides et

sub-humides couvrent 47% de la surface terrestre, leur contribution globale pourrait s'avérer largement significative. En fait, au niveau mondial, 36% du carbone stocké dans les écosystèmes terrestres est stocké par les terres arides.

15. De plus, l'atténuation des changements climatiques par le biais d'une meilleure gestion des terres arides peut être obtenue grâce à trois canaux interdépendants : d'une part le renforcement de la séquestration du carbone (en augmentant les entrées de carbone dans le sol et la végétation ligneuse au dessus du sol et en réduisant les pertes), d'autre part en améliorant la résilience des écosystèmes et des populations des terres arides aux changements climatiques et enfin par la restauration de la couverture végétale des prairies contribuant à la séquestration du carbone dans le sol.

D. *Etudier la rationalisation des rapports et le renforcement de la collaboration sur l'évaluation du statut, des tendances et des menaces dans les terres arides et sub-humides*

16. Le Secrétaire exécutif continue de contribuer au groupe de travail inter-agences sur l'harmonisation des rapports réuni par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Sous les auspices de ce groupe, le Secrétaire exécutif a identifié des éléments communs et des synergies en relation avec les objectifs fixés dans le cadre de l'objectif sur la biodiversité de 2010, qui ont formé le cadre des quatrièmes rapports nationaux et du plan stratégique décennal de la CCD, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Il est à rappeler cependant que même dans les cas où les indicateurs sont similaires ou complémentaires, la différence de définitions des « terres arides et sub-humides » suivant la CCD ou le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur la biodiversité des terres arides et sub-humides, doit être prise en compte.

Tableau. Synergies des objectifs et des indicateurs

Plan stratégique décennal de la CCD	Objectif de 2010 de la Convention sur la diversité biologique
Objectif stratégique 1 : Améliorer les conditions de vie des populations affectées	
1.1. Les populations vivant dans des zones affectées par la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse ont une meilleure assise de leurs moyens de subsistances, qui est également plus diversifiée, et bénéficient de revenus générés par la gestion durable de la terre	
1.2. La vulnérabilité socio-économique et environnementale aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse des populations affectées, est réduite	
S-1: Le nombre de personnes affectées négativement par les processus de désertification/de dégradation des terres et de sécheresse baisse	Santé et bien-être des communautés qui dépendent directement des bien et des services des écosystèmes locaux
S-2: La proportion de foyers vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones affectées augmente	
S-3: La proportion de la population sous le seuil minimum de consommation énergétique alimentaire dans les zones affectées diminue	Biodiversité pour la nourriture et la médecine
Objectif stratégique 2 : Améliorer la condition des écosystèmes affectés	

Plan stratégique décennal de la CCD	Objectif de 2010 de la Convention sur la diversité biologique
2.1. La productivité des terres et des biens et services des écosystèmes dans les zones affectées est renforcée d'une manière durable qui contribue à l'amélioration des moyens de subsistances	Indicateur de l'accès et du partage des avantages Tendances de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons revêtant une importance socio-économique majeure
2.2. La vulnérabilité des écosystèmes affectés aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse, est réduite	
S-4: Réduction dans la totalité de la zone affectée par la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse	Incidence de la détérioration de l'écosystème causée par l'homme
S-5: La productivité primaire nette dans les zones affectées augmente	Tendances en ce qui concerne l'étendue des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés Tendances en termes d'abondance et de distribution des espèces sélectionnées
Objectif stratégique 3 : Générer des avantages mondiaux par le biais d'une mise en œuvre effective de la CCD	
3.1. La gestion durable de la terre et la lutte contre la désertification/la dégradation de la terre contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et à l'atténuation des changements climatiques	Couverture des aires protégées Changement de statut des espèces protégées Intégrité trophique des autres écosystèmes Connectivité / fragmentation des écosystèmes
S-6: Les stocks de carbone (biomasse du sol et des plantes) dans les zones affectées augmentent	
S-7: Les zones forestières, agricoles et les écosystèmes d'aquaculture sont gérés de manière durable	Zones forestières, agricoles et écosystèmes d'aquaculture gérés de manière durable Proportion de produits issus de sources durables Empreinte écologique et concepts s'y rapportant
Objectif stratégique 4 : Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention par la mise en place de partenariats efficaces entre les acteurs nationaux et internationaux	
4.1. Des ressources financières, techniques et technologiques plus importantes sont à la disposition des Parties pays en développement affectés, et si nécessaire des pays d'Europe Centrale et de l'Est pour mettre en œuvre la Convention	Aide officielle au développement fournie pour soutenir la Convention

Plan stratégique décennal de la CCD	Objectif de 2010 de la Convention sur la diversité biologique
4.2. Les environnements politiques favorables sont améliorés pour la mise en œuvre de la CCNUCC à tous les niveaux	Statut et tendance de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones Autre indicateur du statut des connaissances traditionnelles et autochtones
S-8: Le niveau et la diversité des financements disponibles pour lutter contre la désertification/la dégradation du sol et l'atténuation des effets de la sécheresse augmentent	
S-9: Les Politiques et les mesures de développement répondent aux problèmes de désertification/dégradation des terres et atténuation des effets de la sécheresse	Indicateur de transfert technologique

E. Carte révisée de délimitation des terres arides et sub-humides

17. Le PNUE-WCMC a terminé la mise à jour de la carte délimitant les terres arides et sub-humides en réponse à une demande de mieux rendre compte des forêts tropicales des terres arides et sub-humides. Ce faisant, le Centre de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) a comparé la carte publiée par Miles *et autres* (2006)¹ pour montrer la distribution mondiale des forêts tropicales des terres arides, avec la carte proposée en annexe de la décision IX/17. Les zones de forêts des terres arides sont presque totalement représentées sur la carte de l'annexe de la décision IX/17. Les forêts des terres arides saisonnières d'Asie du Sud-Est continental sont la seule exception, mais elles sont d'un point de vue climatique relativement humide et pour la plupart caractérisées par un ratio P/ETP bien au-dessus de 0,65 et présentent peu d'autres caractéristiques des terres arides.

18. De plus, le PNUE-WCMC a révisé les écorégions qui portaient la mention « à réviser » sur les cartes proposées dans l'étude de Sörensen basées sur les connaissances de l'expert. Cela a conduit à l'intégration de 13 écorégions additionnelles, les plus susceptibles d'inclure des caractéristiques de zones arides et/ou des forêts tropicales des terres arides et sub-humides. La liste des écorégions supplémentaires et la carte finale figurent à l'annexe de la présente note.

IV. BIODIVERSITE FORESTIERE

19. Au paragraphe 3 de la décision IX/5, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de :

a) Faciliter, comme demandé, en étroite collaboration avec les processus, les initiatives et les organisations internationaux, régionaux et infrarégionaux, comme le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et d'autres membres du Partenariat de

¹ Miles, L., A.C. Newton, R.S. DeFries, C. Ravilious, I. May, S. Blyth, V. Kapos et J.E. Gordon. (2006). *A global overview of the conservation status of tropical dry forests*. *J. Biogeogr.* 33: 491–505.

collaboration sur les forêts (PCF), des ateliers régionaux, infrarégionaux, et/ou thématiques pour soutenir les Parties à mettre en œuvre le programme de travail sur la biodiversité des forêts ;

b) Collaborer avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Banque mondiale, afin de soutenir les Parties dans leurs efforts pour traiter les questions de réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

c) Renforcer la diffusion et l'échange d'informations, et la collaboration entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et processus concernés ;

d) Explorer, avec le Directeur du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, les possibilités de développer un plan de travail avec des activités conjointes ciblées entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Forum des Nations Unies sur les forêts en identifiant des similarités et des complémentarités dans leurs programmes de travail respectifs et en soumettant le résultat pour examen à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

e) Solliciter l'avis du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention Ramsar sur les zones humides sur la pertinence du programme de travail conjoint entre la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur la diversité biologique et sur la pertinence de la série de lignes directrices adoptée par la Convention de Ramsar pour la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité forestière dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, le rôle que les Parties de Ramsar peuvent jouer en contribuant à la mise en œuvre de ce programme, et en rendant cette information disponible aux Parties, en reconnaissant qu'une part importante des forêts sont des zones humides ;

f) Recueillir, rassembler et diffuser des informations sur la relation entre la résistance et la résilience des écosystèmes forestiers, la biodiversité forestière et les changements climatiques par le biais du mécanisme de Centre d'échanges, et d'autres moyens pertinents ;

g) Poursuivre la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations concernées sur la surveillance de la biodiversité forestière et la clarification des définitions des forêts et des types de forêts pour répercuter la biodiversité forestière au niveau approprié afin de communiquer et surveiller le statut de la biodiversité forestière, en s'appuyant sur les concepts et les définitions existants proposés par les Parties et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations concernées, et sur des procédures de critères et d'indicateurs régionales, et en faire le rapport à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la dixième réunion de la Conférence des Parties ; et

h) Rendre disponible le résultat du travail du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation et la gestion des risques, établi lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties au Protocole siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, pour examen à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

20. En réponse à cette décision, les activités suivantes ont été conduites :

/...

a) Les chefs des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du FNUF ont signé un Mémorandum d'accord visant à faciliter la mise en œuvre de l'instrument sur les forêts, le programme pluriannuel du FNUF et le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique, de même que les activités conjointes en relation avec l'Année internationale de la biodiversité en 2010 et l'Année internationale des forêts en 2011. Le partenariat prévoit également le détachement d'un personnel en poste temporaire qui serait basé à New York, au Secrétariat du FNUF et qui serait chargé des activités conjointes ;

b) Les chefs des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de l'OIBT ont signé un Mémorandum d'accord pour collaborer étroitement pendant les quatre années à venir. L'accord vise à faciliter la mise en œuvre des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité des forêts tropicales dans le cadre des programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique et de l'OIBT. Des activités conjointes concrètes comprennent le développement d'un programme de soutien pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique dans les pays membres de l'OIBT. L'accord est en vigueur jusqu'en décembre 2014, et pourra être prolongé par accord mutuel ;

c) Le Secrétariat, en collaboration avec la coopération allemande pour le développement (GTZ) et le soutien généreux du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), a facilité une réunion à Montréal, du 8 au 10 juillet 2009, sur la coopération sud-sud et la gestion durable forestière, avec une attention particulière portée à la biodiversité forestière, entre les trois principales organisations régionales des régions forestières tropicales du monde : l'*Amazon Cooperation Treaty Organization* (ACTO), l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;

d) Le Secrétariat, en collaboration avec le FNUF et le Conseil des parcs nationaux de Singapour, et le soutien financier généreux du gouvernement allemand et du centre pour la biodiversité de l'ASEAN, a organisé un atelier sous-régional de renforcement des capacités pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est à Singapour, du 2 au 5 septembre 2009. L'atelier visait à renforcer les capacités pour améliorer la collaboration nationale et régionale entre les acteurs gouvernementaux concernés dans le domaine de la biodiversité forestière et des changements climatiques, y compris le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (REDD), et l'adaptation aux changements climatiques. 50 participants de 13 pays ont participé à l'atelier qui a également bénéficié de soutien sous la forme d'expertise et de temps du personnel des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment le Programme REDD des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE), de l'IUCN, de l'OIBT, de CIFOR, d'UIFRO, de même que la coopération suisse de développement (Intercoopération) ;

e) Le Secrétariat, en collaboration avec la FAO, le CIFOR et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), et avec le généreux soutien financier de la Commission européenne et du gouvernement espagnol, a convoqué la première réunion du Groupe de liaison sur la viande de brousse, à Buenos-Aires du 15 au 17 octobre 2009. Le Groupe de liaison a adopté une série de recommandations politiques pour les niveaux nationaux et internationaux afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources issues de la faune et de la flore sauvages. A sa quatorzième réunion, SBSTTA a recommandé que la Conférence des Parties, à sa dixième réunion, accueille les recommandations du Groupe de liaison et invite les Parties et les autres gouvernements à les mettre en œuvre, quand cela s'avère approprié ;

f) Le Secrétariat, en collaboration avec l'OIBT, l'IUCN et le gouvernement équatorien, a organisé une conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontalières, à Quito, du 21 au 24 juillet 2010, pour revoir le statut et les options pour la conservation, la gestion et le financement de la biodiversité dans les aires de conservation transfrontières. La conférence

a permis de partager et d'échanger des informations et des expériences sur les aires de conservation transfrontières, y compris leur capacité à répondre aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. La conférence a servi de plateforme aux parties prenantes pour étudier les implications et les impacts sociaux, économiques et politiques des projets sur les aires de conservation transfrontières afin d'identifier les meilleures stratégies pour que ces projets contribuent efficacement au développement durable ;

g) Le Secrétariat, en collaboration avec le PNUE et le programme UN REDD, et avec le généreux soutien financier du gouvernement allemand, a organisé un atelier mondial d'experts sur les lignes directrices de la biodiversité pour la gestion durable des forêts dans le cadre d'un changement de climat. L'atelier a développé des lignes directrices pour établir des synergies entre le programme de travail sur la biodiversité forestière et REDD-plus ;

h) Le Secrétariat, en collaboration avec le CIFOR et d'autres membres du PCF, a co-organisé « les journées de la forêt » 2, 3 et 4 pendant les réunions de la Conférence des Parties de la CCNUCC pour souligner les liens entre la biodiversité forestière et les changements climatiques ;

i) Le Secrétariat participe à une initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), dirigée par la FAO, sur la dégradation des forêts, qui développe une définition commune et une série d'indicateurs de la dégradation des forêts ;

j) Le Secrétariat a facilité le détachement à temps partiel d'un cadre supérieur du service canadien des forêts pour soutenir la capacité scientifique et technique du Secrétariat, à la demande de la neuvième Conférence des Parties (en 2008, 2009 et 2010) ;

k) Le Secrétariat participe au groupe de pilotage des groupes d'experts mondiaux sur les forêts (GFEP), une initiative conjointe du PCF. Un deuxième expert canadien a participé au groupe sur l'adaptation aux changements climatiques ;

l) Le Secrétariat a compilé et diffusé la série technique N° 47 sur « l'eau, les zones humides et les forêts : une étude des liens écologiques, économiques et politiques », le 22 mars 2010, à l'occasion d'événements à Nairobi, Cali, Montréal et New York pour la journée de l'eau. Le rapport a été publié conjointement avec la Convention de Ramsar et avec le soutien financier de la Norvège ;

m) Le Secrétariat a compilé et diffusé la série technique N° 43 « Résilience des forêts, biodiversité et changements climatiques – une synthèse de la relation biodiversité/résilience/stabilité dans les écosystèmes forestiers » ;

n) Le Secrétariat a compilé et diffusé la série technique N° 41 et 42 « Connecter la biodiversité avec l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques » et « Etude de la littérature sur les liens entre biodiversité et changements climatiques – impacts, adaptation, atténuation » ;

o) Le Secrétariat a compilé et diffusé la série technique N° 33 « Conservation et utilisation des ressources de la vie sauvage : la crise de la viande de brousse » ;

p) Le Secrétariat a compilé et diffusé, avec la coopération allemande pour le développement (GTZ), une brochure intitulée « les avantages de REDD : biodiversité et moyens de subsistances » distribuée lors de la quinzième réunion des Parties de la CCNUCC, qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague ;

q) Le Secrétariat a publié et diffusé, avec l'IUCN, un guide des bonnes pratiques sur « la gestion durable des forêts : biodiversité et moyens de subsistances » ; et

r) Le Secrétariat a développé et diffusé une *lettre d'informations électronique REDD et biodiversité* sur les efforts réalisés par la biodiversité pour réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) dans le cadre de la CCNUCC. Le premier numéro a été distribué en octobre 2008 et le neuvième en avril 2010.

V. DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES DES EAUX INTERIEURES

20. Lors de sa quatorzième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, au paragraphe 1 de la recommandation XIV/2, a prié le Secrétaire exécutif et invité le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar sur les zones humides, à élaborer, en collaboration avec d'autres organisations et initiatives compétentes, des propositions visant à renforcer les avis scientifiques pertinents pour la politique concernant les liens décrits au paragraphe 31 (de la recommandation XIV),² y compris des options pour la convocation de réunions d'experts ainsi que des mandats possibles pour ces réunions, et de présenter des propositions à cet effet pour examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion.

21. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a reçu des contributions de la part notamment du Secrétariat et du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, du *Centre for Ecology and Hydrology* (Royaume-Uni) et de l'Institut international de gestion des ressources en eau.

22. Cette expertise préliminaire a fourni les conseils suivants :

a) La relation entre biodiversité et cycle hydrologique est un domaine réellement important et négligé. Alors que le rôle des écosystèmes (essentiellement la végétation terrestre et les terres humides) et l'utilisation des terres pour assurer la qualité de l'eau sont relativement bien connus, le rôle des écosystèmes et de l'utilisation des terres pour réguler la disponibilité des ressources en eau (quantité) est un domaine essentiel en termes de besoin et de sensibilisation scientifiques. Les études des impacts de la déforestation sur les risques d'inondation existent, mais le rôle de régulateur de plus long terme de la disponibilité des ressources en eau joué par les forêts en particulier demande une étude plus approfondie ;

b) Un nombre croissant de preuves tend à montrer que des interactions significatives existent entre la végétation terrestre (changements d'utilisation des terres) et la disponibilité des ressources en eau. Des exemples comprennent : les points de basculement prévus dans le cycle hydrologique d'Amérique du Sud à cause de la déforestation du bassin amazonien (comme noté dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/3) ; un nombre croissant de pays rapportent des changements dans la disponibilité de l'eau de surface causés par la perte de végétation (le Nicaragua fait partie de ces pays qui a rapporté des impacts dont une baisse du flot des rivières suffisant pour affecter la production

² Au paragraphe 31 de la recommandation XIV/2, SBSTTA a recommandé que la Conférence des Parties *reconnaisse* le besoin d'une meilleure assistance sur les relations entre la biodiversité, l'hydrologie, les services des écosystèmes et le développement durable en particulier en ce qui concerne notamment : a) les relations entre le carbone et les cycles hydrologiques, les politiques et les interventions de gestion pour chacune d'elle et l'habileté de la biodiversité à porter les deux cycles ; et b) l'impact de l'utilisation anthropologique directe de l'eau sur la biodiversité terrestre et vice et versa, y compris, entre autres, les flux entre humidité du sol, eau souterraine, évapotranspiration des plantes et changements des précipitations locales et régionales, en tenant compte de toute pression supplémentaire induite par l'eau sur les écosystèmes par le biais des changements climatiques ; et *invite* les Parties et les autres gouvernements à fournir un soutien technique et financier pour ce travail ;

d'hydroélectricité et la conversion des forêts de plaine à l'agriculture avec des impacts sur les écosystèmes de forêts nuageuses de montagne) ; et par exemple, le changement de couverture des terres du bassin de Mékong, dont la déforestation, est maintenant considérée comme l'un des principaux moteurs du changement du flux du fleuve ;

c) Un nombre croissant de preuves montre que les changements induits par l'homme sur la disponibilité des ressources en eau affectent les écosystèmes terrestres, en particulier les forêts. Certaines preuves, et des études de cas, sont disponibles en particulier en ce qui concerne les interactions entre forêts et eaux souterraines ;

d) Des études pourraient se concentrer sur la couverture terrestre en général et pas uniquement sur les forêts. Par exemple, les prairies naturelles ont sans doute une fonction similaire dans ce domaine. Le changement de couverture terrestre est une question importante, y compris le rôle de la végétation naturelle par rapport aux cultures agricoles dans la régulation des flux d'eau verte et bleue ;

e) Des changements des cycles hydrologiques locaux et régionaux ont des implications sérieuses dans l'approvisionnement des services des écosystèmes qu'ils s'agissent d'écosystèmes terrestres ou des zones humides, y compris pour le stockage du carbone. Mais il s'agit d'une réaction réciproque : par exemple, l'amélioration des stocks de carbone forestier pourrait (mais pas nécessairement) aider à maintenir la disponibilité des ressources en eau (pour les êtres humains et pour les forêts) mais les pertes d'eau (en raison des changements d'utilisation des terres ou par l'utilisation directe par les êtres humains) peut sérieusement menacer le stockage de carbone ;

f) A court terme, les changements de végétation peuvent avoir plus d'impacts sérieux sur le cycle hydrologique ainsi que sur les services fournis par les écosystèmes que les changements climatiques, bien que ceux-ci puissent apporter une pression supplémentaire conduisant les écosystèmes au point de basculement ; et

g) Un groupe de travail formé d'experts devrait être disponible pour tout d'abord étudier l'information disponible. Le processus devrait déterminer : ce qui est connu sur le sujet dans différentes régions (et les niveaux de confiance scientifique associés à ces connaissances) ; les lacunes ; l'importance du sujet et l'échelle des problèmes identifiés, en ce qui concerne le maintien de la disponibilité des ressources d'eau pour les écosystèmes et pour les êtres humains ; la politique pertinente s'appuyant sur un message scientifique pouvant être maintenant généré ; et les prochaines étapes pour fournir des conseils pertinents de politique plus détaillés.

*Annexe***CARTE REVISEE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES**

Réviser les cartes de la Convention sur la diversité biologique des zones arides mondiales en relation avec les forêts tropicales des terres arides et sub-humides

Conformément à la demande fait au Secrétaire exécutif au paragraphe 13 de la décision IX/17, le PNUE-WCMC a utilisé deux approches différentes pour « mettre à jour la carte délimitant les terres arides dans le monde afin de mieux rendre compte des forêts tropicales des terres arides et sub-humides ».

Dans un premier temps, la carte publiée par Miles *et autres* (2006)³ qui montre la distribution mondiale des forêts tropicales des terres arides a été comparée avec la carte des terres arides préparée par la Convention sur la diversité biologique. Les zones de forêts des terres arides sont presque toutes intégrées dans les zones cartographiées comme terres arides par l'étude de Sørensen.⁴ Les forêts saisonnières des terres arides d'Asie du Sud-Est sont la seule exception, mais elles sont, d'un point de vue climatique, relativement humides, et caractérisées par un ratio P/ETP bien au-dessus de 0,65 et présentent peu d'autres caractéristiques des terres arides.

Dans la seconde approche, les écorégions qui portaient la mention « à revoir » dans les cartes originales produites par l'étude de Sørensen basées sur des connaissances d'expert, ont été révisées. Cela a conduit à inclure 13 écorégions supplémentaires qui sont les plus susceptibles d'intégrer des caractéristiques des terres arides et/ou des forêts tropicales des terres arides et sub-humides, comme suit :

Ecorégions intégrées dans les terres arides suite à la révision

- Steppe boisée de Selenge-Orkhon
- Steppe et prairies montagneuses de Tian Shan
- Pelouses et broussailles alpines du Nord-ouest de l'Himalaya
- Steppe alpine du plateau tibétain central
- Pelouses et broussailles alpines du Sud-Est du Tibet
- Désert d'altitude et toundra de Pamir
- Steppe aride de Yarlung Tsangpo
- Brousse tropicale de plaine des îles Hawaï
- Désert alpin du plateau Nord du Tibet et des monts Kunlun
- Brousse tropicale d'altitude des îles Hawaï
- Bushs et fourrés de Maputaland-Pondoland
- Broussailles et prairies d'Ascension

³ Miles, L., A.C. Newton, R.S. DeFries, C. Ravilious, I. May, S. Blyth, V. Kapos et J.E. Gordon. (2006). *A global overview of the conservation status of tropical dry forests*. *J. Biogeogr.* 33: 491–505.

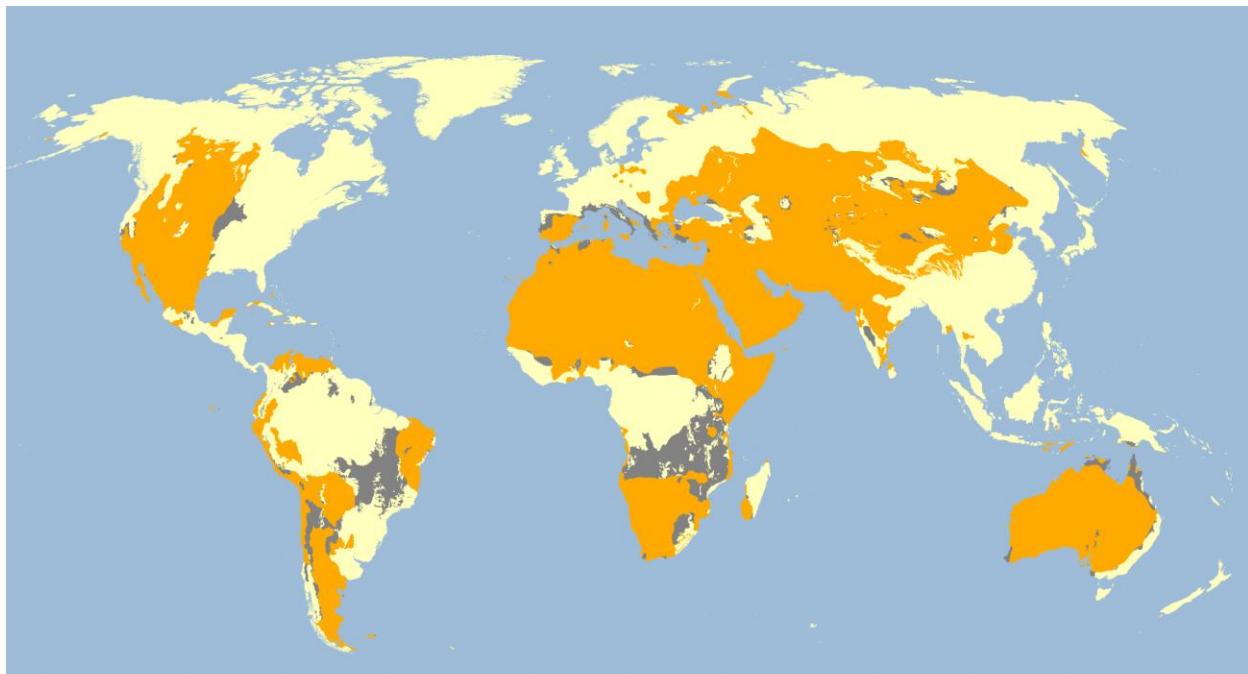
⁴ Sørensen, L. (2007). *A spatial analysis approach to the global delineation of dryland areas of relevance to the CBD programme of work on dry and sub-humid lands*. PNUE-WCMC, Cambridge.

Prairies et brousses de montagnes et de hauts plateaux de Drakensberg

La carte finale est présentée ci-dessous. C'est la carte recommandée pour servir de carte finale des terres arides pour la Convention sur la diversité biologique.

Carte révisée des terres arides et sub-humides

(Développée à partir de la carte de l'annexe IX/17, intégrant les écorégions identifiées dans cette carte et celles qui, selon les avis des experts, sont le plus susceptible d'intégrer des caractéristiques représentatives des forêts tropicales des terres arides).



Delineation of areas in relation to the CBD PoW on Dry and Subhumid Lands



Yellow: Dry and sub humid lands*

Grey: Presumed included: dryland features, but P/PET ≥ 0.65

*Defined to include P/PET < 0.65 , plus some areas presumed included (with dryland features or some dryland features, such as dry forest or woodlands) but that are P/PET > 0.65 . See Sorenson (2007) and Kapos (forthcoming) for detail.

Source: ESRI, 1993; UNEP/GRID, 1991
CRU/UEA; WWF-US, 2004
Scale: 1:100 million
Projection: Robinson
© UNEP-WCMC, 2010

/...